

Feux de forêt : adoptons les bons réflexes

Communiqué de presse



Feux de forêt : adoptons les bons réflexes

Propriétaire de 14 massifs forestiers, le Département appelle à la plus grande vigilance. Les fortes chaleurs accentuent les risques de départ de feu.

Rappelons que 9 feux sur 10 sont provoqués par l'activité humaine et que la moitié sont liés à des imprudences.

Chacun peut agir pour protéger notre patrimoine naturel :

- Ne jetez jamais de mégot au sol ou par la fenêtre de votre véhicule
- N'allumez pas de barbecue à proximité d'espaces naturels ou de végétation sèche
- N'allumez aucun feu en plein air
- Ne stationnez pas votre véhicule sur de l'herbe sèche
- Évitez l'utilisation de matériels produisant des étincelles (débroussailleuse, disqueuse, meuleuse, poste à souder...) à proximité de la végétation
- Ne stockez pas de produits inflammables près des habitations ou des zones boisées

En cas de départ de feu ou de fumée suspecte, appelez immédiatement les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112.

Un geste de prévention aujourd'hui peut éviter un incendie demain.